



CONSEIL MUNICIPAL

29 janvier 2021

Compte rendu de séance

1	Election du Secrétaire de séance	Compte rendu de séance
2	Modification des horaires d'ouverture au public mairie/Agence Postale Communale	
	2.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie	Délibération n°006/2021
	2.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)	Délibération n°007/2021
3	Embauche d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)	Délibération n°008/2021
4	Mise à jour du tableau des emplois	Délibération n°009/2021
5	Décisions prises par la Maire	
	5.1. Droit de Préemption Urbain	Compte rendu de séance
6	Informations diverses	Compte rendu de séance
7	Questions diverses	Compte rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/01/2021

Date d'affichage : 25/01/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier, à vingt heures sept minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe, en séance sans public, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 10, à partir de 20h11 : 11.

M. Robert BLOT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, M. Romuald MICK, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE, Mme Dora VIGNAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 4

Mme Isa BOURGOIN

Mme Liliane MECHE

M. Cyrille MONTAROU

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 0

POUVOIR(S) : 2

Mme Liliane MECHE donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST.

M. Cyrille MONTAROU donne pouvoir à M. Hervé TARRADE.

VOTANTS : 12, à partir de 20h1 : 13.

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX, Secrétaire de mairie.

Madame la Présidente, le quorum étant atteint, ouvre et préside la séance.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Robert BLOT, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du Conseil Municipal, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

Arrivée de Mme Dora VIGNAIS à 20h11.

2. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour permettre une meilleure organisation et gestion de l'accueil du public et, notamment, assurer la continuité du service public lors de l'absence d'un agent administratif, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'Agence Postale Communale (APC).

Cette organisation reposera sur 3 agents (3 pour la mairie et 2 pour l'APC), ce qui limitera au maximum les fermetures du service public.

Chaque agent pourra bénéficier d'une demi-journée de travail en mairie, sans accueil du public, ce qui leur permettra d'avancer leurs tâches respectives sans interruption.

Les deux agents intervenant sur l'APC pourront bénéficier d'un week-end sur deux ; ce qui n'est pas le cas actuellement pour l'agente de l'APC puisqu'elle travaille tous les samedis matin.

2.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 8 février 2021 :

	Horaires d'ouverture au public EXISTANTS	Horaires d'ouverture au public PROPOSITION
Lundi	08h30-11h45	08h30-11h45
Mardi	08h30-11h45	08h30-11h45
Mercredi	08h30-11h45	FERME
Jeudi	08h30-11h45	08h30-11h45
Vendredi	08h30-11h45	08h30-11h45
Samedi	09h00-11h30	09h00-11h45
Dimanche	FERME	FERME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie comme indiqué ci-dessus à compter du 8 février 2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à diffuser cette modification dans la presse locale ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		11		2

DELIBERATION N°006/2021

2.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de l'APC à compter du 8 février 2021 :

	Horaires d'ouverture au public EXISTANTS	Horaires d'ouverture au public PROPOSITION
Lundi	FERME	09h00-11h45
Mardi	09h00-11h45	09h00-11h45
Mercredi	09h00-11h45	FERME
Jeudi	09h00-11h45	09h00-11h45
Vendredi	09h00-11h45	09h00-11h45
Samedi	09h00-11h45	09h00-11h45
Dimanche	FERME	FERME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC) comme indiqué ci-dessus à compter du 8 février 2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à diffuser cette modification dans la presse locale ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		11		2

DELIBERATION N°007/2021

3. EMBAUCHE D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe des contrats aidés intitulés Parcours Emploi Compétences (PEC) :

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi ayant pour objectif de favoriser l'insertion durable sur le marché du travail de son bénéficiaire ;
- Contrat de travail de droit privé d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum ;
- Contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée (9 mois minimum et jusqu'à 24 mois maximum) ;
- Contrat conclu pour un temps plein ou un temps partiel, la rémunération du salarié ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Les avantages pour la collectivité sont :

- Formation d'un salarié aux besoins de la collectivité ;
- Aide à l'insertion professionnelle de l'Etat : 40 % sur une base SMIC horaire brut sur 20 heures hebdomadaires ;
- Exonération de la part patronale des cotisations et des contributions de sécurité sociale due au titre des assurances sociales et des allocations familiales ;
- Pas d'indemnité de fin de contrat pour un contrat à durée déterminée.

Ce type de contrat nécessite d'envisager le volet "formation de l'agent" dès sa signature.

Afin d'éviter toute interruption du service public lors d'arrêt maladie d'agent administratif (agence postale et accueil de la mairie) et pour assurer la future gestion de la cantine scolaire, Mme la Maire propose de recruter un contrat PEC à raison de 20 heures/semaine à compter du 5 février 2021 et pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE des présents et des représentés :

- **D'AUTORISER la mise en place d'un contrat PEC dans l'emploi d'agent administratif polyvalent à temps non complet de 20 h/semaine à compter du 5 février 2021, pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois pour la même durée ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté en contrat PEC au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2021 et suivant ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		11		2

DELIBERATION N°008/2021

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE des présents et des représentés :

- **D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé :**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	30 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif (Contrat PEC)	C	1	20 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	31 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	17 heures
Adjoint technique territorial	C	1	15 heures
Adjoint technique territorial (Contrat PEC)	C	1	20 heures
TOTAL		11	

- D'AUTORISER Mme la Maire à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2021 et suivant ;
- D'AUTORISER Mme la Maire signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		11		2

DELIBERATION N°009/2021

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire vous informe de :

5.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- Les Lorientières

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Activités au sein de la commune

o Reprise de l'activité de gym douce pour les seniors

L'association Siel Bleu, adossée à l'association Générations Mouvement, a souhaité reprendre ses cours collectifs du vendredi matin de 9h à 10h dans la salle polyvalente, à partir du 29/01/2021. Conformément aux dispositions gouvernementales relatives à la Covid-19, seules les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH sont autorisées à pratiquer cette activité.

6.2. Travaux

o Réception des travaux de renforcement du réseau d'eau potable

La réception du chantier a eu lieu le 29/01/2021. Il reste deux points à finaliser par l'entreprise DLE OUEST, titulaire du marché :

- Le changement d'une vitre chez une administrée (commande effectuée auprès du fournisseur),
- Le remblaiement de l'entrée du terrain "MARIN", place de l'Ancienne Gare, dégradée suite à l'entreposage des engins de chantier. Ces travaux seront réalisés dès que la météo le permettra.

○ *Travaux d'abattage des arbres rue de Montaigu et rue Raphel*

Des travaux d'abattage d'arbres seront engagés du 8 au 12/02/2021 rue de Montaigu et rue Raphel. Cette opération aura pour objectif de couper les Tulipiers de Virginie plantés en bordure de ces deux voies. En effet, en raison de leur grande taille à l'âge adulte (plus de 20 m de hauteur pour 15 m de largeur), ces arbres ne sont plus adaptés à l'environnement du lotissement. Par sécurité, ils seront donc abattus et remplacés par d'autres végétaux ou aménagements.

Pour sécuriser ce chantier, la circulation pourra être limitée le temps des travaux. Les trottoirs de la zone d'abattage pourront être momentanément inaccessibles aux piétons.

Des travaux d'abattage auront également lieu au niveau des Maisons rouges.

○ *Travaux de déploiement de la fibre optique*

La société AXIONE en charge du déploiement de la fibre optique sur la commune vient de nous informer que le sous-traitant rencontrait des difficultés techniques.

La réception du chantier, prévue initialement à l'été 2020, pourrait éventuellement avoir lieu début mars 2021 en fonction des derniers tests qui seront prochainement réalisés. Dans ce cas, une mise en service au 2^{ème} semestre 2021 serait envisageable.

6.3. Ressources humaines

○ *Arrêt maladie d'un agent administratif*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 12/11/2020, a été prolongé jusqu'au 28/02/2021.

○ *Accident de service d'un agent technique polyvalent*

Suite à un accident de service qui s'est produit le 21/01/2021, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service du 21 au 22/01/2021. Il a été reconduit du 26 au 29/01/2021.

○ *Noël des agents de la collectivité*

Mme la Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de remettre les cartes cadeaux aux agents de la collectivité le samedi 6/02/2021 à 11h à la salle polyvalente.

7. QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR :

Prochains Conseils Municipaux :

- ✓ Vendredi 19 février 2021 à 20 heures.
- ✓ Vendredi 12 mars 2021 à 20 heures.

Prochain Conseil communautaire :

- ✓ Jeudi 4 février 2021 à 18 heures 30 à la salle polyvalente de Montfort-le-Gesnois.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt et une heures quarante minutes.
Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

